



**Forbach
Porte
de France**
Communauté
d'Agglomération

SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT ET LA QUALITE DES SERVICES EXERCICE 2019

VOLET A – ASSAINISSEMENT COLLECTIF

La Communauté d'Agglomération de FORBACH Porte de France exerce la compétence de l'assainissement collectif, constituées des collecteurs de transport et des stations d'épuration. Elle est gérée par bassins versants dont les principaux sont ceux de la BASSE-ROSSELLE, et de l'Agglomération de FORBACH-SUD. La compétence de la collecte lui a été attribuée à compter du 1^{er} janvier 2016 par arrêté préfectoral du 06/11/2015.

Chapitre I – Présentation Générale des Services

A – Service d'Assainissement du bassin versant de la BASSE-ROSSELLE

• Nature et étendue du Service

Le Service porte sur les collecteurs et ouvrages de collecte, transport ainsi que sur la station d'épuration des eaux usées à FORBACH-Marienu pour les communes desservies par le système d'assainissement du secteur de la BASSE-ROSSELLE.

Il concerne :

- les communes ou partie de communes suivantes: COCHEREN, FOLKLING (Village), FORBACH, MORSBACH, OETING, PETITE-ROSSELLE, ROSBRUCK, STIRING-WENDEL (Ouest), THEDING (Nord), représentant une population raccordée ou raccordable d'environ 45 759 habitants (14 063 abonnés).
- les populations des collectivités allemandes frontalières, représentant sur l'exercice, 9000 habitants, dont les effluents sont également transportés par les divers collecteurs intercommunaux et traités par la station précitée ;
- les effluents d'origine industrielle correspondant à environ 2 600 équivalents habitants.

• Constitution du Service

- ouvrage de dépollution (station d'épuration des eaux usées) d'une capacité nominale d'environ 73.000 équivalents-habitants, implanté à FORBACH-Marienu. Il permet de traiter la pollution carbonée, l'azote et le phosphore,
- collecteurs de collecte et ouvrages connexes comportant :
 - conduites toutes sections confondues (gravitaires et forcées) : 220km
 - stations de pompage d'eaux usées : 9u
 - déversoirs d'orage : 60u

- bassins de pollution : 12u
- collecteurs intercommunaux et ouvrages connexes comportant :
 - conduites de transport toutes sections confondues (gravitaires et forcées) : 37 km
 - stations de pompage d'eaux usées : 20 u
 - déversoirs d'orage : 44 u
 - bassins de pollution : 13 u (hors BP de la STEP)

• Gestion du Service

A compter du 01/09/2010, le contrat d'affermage de la Basse-Rosselle pour le transport et le traitement des eaux usées a été renouvelé avec VEOLIA EAU – Générale des Eaux. Il porte à la fois sur les collecteurs et ouvrages communautaires ainsi que sur la STEP de FORBACH-Marienu. Sa durée est de 12 ans.

A compter du 01/01/16, la Communauté a pris la compétence collecte des eaux usées.

Communes	Habitants	Abonnés	Assiette de redevance (m3)	Mode de gestion actuel
COCHEREN	3 581	1 492	120 961	Régie avec prestataire
FOLKLING (village)	1 332	NC	NC	Régie avec prestataire
FORBACH	21 967	7 121	1 075 157	DSP
MORSBACH	2 709	1 093	113 471	Régie avec prestataire
OETING	2 705	1 076	107 883	DSP
PETITE-ROSSELLE	6 453	2 507	245 987	DSP
ROSRUCK	792	326	29 629	Régie avec prestataire
STIRING-WENDEL OUEST	4 808	NC	NC	DSP
THEDING	1 412	448	44 860	Régie avec prestataire

DSP = Délégation de Service Public

B – Service d'Assainissement du bassin versant de FORBACH-SUD

• Nature et étendue du Service

Le Service porte sur les collecteurs et ouvrages de collecte, transport ainsi que sur la station d'épuration des eaux usées à KERBACH – « Moulin Neuf » pour les communes desservies par le système d'assainissement du secteur de FORBACH-SUD.

Il concerne :

- les communes ou partie de communes suivantes: BEHREN-LES-FORBACH, BOUSBACH, ETZLING, FOLKLING (annexe de GAUBIVING) et KERBACH, soit 10 939 habitants (4 556 abonnés).

- les effluents en provenance de la zone industrielle du Technopole correspondant à environ 800EH.

• Constitution du Service

- Un ouvrage de dépollution (station d'épuration des eaux usées) d'une capacité nominale d'environ 23.000 équivalents-habitants, implanté à KERBACH – « Moulin Neuf ». Il permet de traiter la pollution carbonée, l'azote et le phosphore,
- collecteurs de collecte et ouvrages connexes comportant :
 - conduites toutes sections confondues (gravitaires et forcées) : 80km
 - stations de pompage d'eaux usées : 2u
 - déversoirs d'orage : 30u
 - bassins de pollution : 1u
- Des collecteurs intercommunaux et ouvrages connexes comportant :
 - conduites de transport toutes sections confondues : 27,4 km
 - dont :
 - 6,5km de collecteurs d'eaux usées (séparatif)
 - 10,8km de réseaux unitaires
 - 10,1km de réseaux pluviaux
 - déversoirs d'orage : 11 u
 - bassins d'orage : 1 u de 21 000 m³ au Technopole
 - dessableurs : 1 u
 - bassins de pollution : 1 bassin de 3 000 m³ à Behren-lès-Forbach
 - postes de relevage : 1 poste de relevage équipant le bassin de pollution

• Gestion du Service

Un contrat d'affermage a été signé avec VEOLIA Eau à partir du 1^{er} mai 2005, portant à la fois sur les collecteurs et ouvrages communautaires, les branchements du Technopole ainsi que sur la STEP de Kerbach. Ce contrat d'une durée de 12 ans a succédé aux contrats d'exploitation confiés à Franco Assainissement. Le principe d'une nouvelle délégation de ce service a été voté par le conseil communautaire dans sa séance du 26 février 2015.

A compter du 1^{er} mai 2017, la gestion de l'assainissement de ce bassin versant comporte également l'ensemble des réseaux de collecte. Le marché a été confié à VEOLIA.

Communes	Habitants	Abonnés	Assiette de redevance (m3)	Mode de gestion actuel
BEHREN-LES-FORBACH	6 645	2 752	221 229	DSP
BOUSBACH	1 241	491	49 670	DSP
ETZLING	1 222	503	44 783	DSP
FOLKLING (Gaubiving)	599	301	106 300	DSP
KERBACH	1 230	509	45 959	DSP

C – Les autres services d'Assainissement

• Nature et étendue du Service

- La Communauté d'Agglomération gère également les réseaux d'assainissement et ouvrages associés pour :
- le bassin versant du Simbach (communes de Spicheren – hors Brême d'Or - et Alsting) pour 5 000 habitants
 - le bassin versant de la Mutterbach (commune de Farschviller) pour 1 500 habitants
 - le bassin versant de la Brême d'Or à Spicheren pour 950 habitants

- le bassin versant de Schoeneck-Village pour environ 2 500 habitants
- le bassin versant de Stiring-Est pour environ 8 400 habitants.

- Constitution du Service

Le Bassin Versant du Simbach

Il comprend :

- Environ 40km de canalisation
- 13 déversoirs d'orage
- 5 bassins de pollution
- 5 postes de relevage
- 1 siphon

Les effluents sont traités à la station d'épuration allemande de Sarrebruck-Brebach exploitée par l'EVS.

Le bassin versant de la Mutterbach

Il comprend :

- 12km de canalisation
- 17 déversoirs d'orage
- 4 postes de relevage

Les effluents sont traités à la lagune de Loupershouse exploitée par la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines-Confluences.

Le bassin versant de la Brême d'Or

Il comprend :

- 4,5km de canalisation
- 3 postes de relevage

Les effluents sont traités à la station d'épuration de Sarrebruck-Burbach exploitée par l'EVS après transport par les réseaux de la Ville de Sarrebruck (ZKE).

Le bassin versant de Schoeneck-Village

Il comprend :

- 20km de canalisation
- 3 déversoirs d'orage
- 1 dégrilleur
- 1 bassin de pollution

Les effluents sont traités à la station d'épuration de Völklingen exploitée par l'E.V.S.

Le bassin versant de Stiring-wendel Est

Il comprend :

- 65km de canalisation
- 9 déversoirs d'orage
- 2 bassins de pollution
- 1 broyeur
- 1 dégrilleur automatique

Les effluents sont traités à la station de Sarrebruck-Burbach exploitée par l'E.V.S.

- Gestion du Service

La gestion des réseaux et ouvrages associés est assurée

- soit par des contrats d'exploitation annuels qui ont été attribués en 2015 à VEOLIA EAU puis SEE
- soit en régie directe par le service technique
- soit par délégation de service public (bassin de Stiring-Wendel -Est)

Communes	Habitants	Abonnés	Assiette de redevance (m3)	Mode de gestion Actuel
ALSTING	2 620	1 133	101 442	Régie prestataire avec
SPICHEREN	3 283	1 359	138 532	Régie prestataire avec
FARSCHVILLER	1 356	611	48 757	Régie prestataire avec
SCHOENECK	2 667	1 013	111 814	Régie prestataire avec
STIRING-WENDEL EST	7 848	NC	NC	DSP

DSP = Délégation de Service Public

NC = Non communiqué

Chapitre II – Indicateurs techniques

A – Service d'Assainissement de la BASSE-ROSSELLE

1 - Usine de dépollution

1.1 - Description

Les volumes collectés par le réseau d'assainissement de la BASSE-ROSSELLE sont traités à l'usine de dépollution de FORBACH-Marienu.

1.2 - Volumes traités et débits

Les volumes entrant sur le système de traitement (A2 + A3 + A7 selon code SANDRE), s'élèvent à 3 975 807 m³

Le débit journalier moyen s'établit à hauteur de 10 893 m³

Le volume by-passé par le déversoir d'orage de la STEP s'élève à 408 323 m³.

1.3 - Charges polluantes traitées

a) Analyse statistique des résultats d'auto-surveillance (y compris bilans hors DTG)

Volumétrie traitée (m³)

nombre de valeurs	total m³ traités	valeur moyenne
365	3 975 807	10 893

Puissance consommée (kWh/m³ de matières traitées)

nombre de valeurs	total	valeur moyenne
365	841 kWh	1,76 kWh

Charge polluante entrante sur le système de traitement (kg/j)

	MES	DCO	DBO5	N-NH4	NTK	N-NO2	N-NO3	NGL	PT
MOYENNE	3 326	5 897	1 818		583			583	81

Charge sortie (kg/j)

	MES	DCO	DBO5	N-NH4	NTK	N-NO2	N-NO3	NGL	PT
MOYENNE	141	374	66		51			79	5

Rendement global (%)

	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	PT
MOYENNE	96	94	96,5	91	86	94

Qualité moyenne de l'eau source (mg/L)

	MES	DCO	DBO5	N-NH4	NTK	N-NO2	N-NO3	NGL	PT
MOYENNE	11,5	30,7	5,4		4,3			6,6	0,4

Conformité réglementaire

	MES	DCO	DBO5	NGL*	PT*
teneur max (mg/L)	30	100	25	15	2
rendement mini %	90	75	80	70	80

nb analyses	106	108	56	58	55
nb non conformes	2	0	0	0	0
% conformes	98,11	100	100	100	100

* vérifiable en moyenne annuelle
NC = Non communiqué

b) Résultats comparés sur 6 ans

1 – Charges traitées

DBO5 valeur moyenne 2019 : **1 818 kg/j**

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1 961	1 812	1 526	1 505	1 685	1 446	1 818

DCO valeur moyenne 2019 : **5 897 kg/j**

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
6 128	5 068	5 257	4 314	4 565	4 389	5 897

MES valeur moyenne 2019 : **3 326 kg/j**

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
3 282	2 752	2 382	2 668	2 551	2 317	3 326

NTK valeur moyenne 2019 : **553 kg/j**

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
626	524	483	489	505	523	553

Pt valeur moyenne 2019 : **81 kg/j**

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
82	77	63	55	55	57	81

2 – Rendements

Les performances sont les suivantes :

	DBO5	DCO	MES	NK	Pt
Rappel 2018	92%	89%	91%	83%	86%
2019	96.5%	94%	96%	91%	94.1%

c) Qualité de l'effluent rejeté

Les valeurs moyennes des concentrations de l'effluent rejeté sont les suivantes en mg/l :

	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt
Rappel 2018	8.9	39.5	16.5	6.9	0.6
2019	5.4	30.7	11.5	4.3	0.4

Les synthèses ont été établies à partir des bilans de fonctionnement réalisés par VEOLIA EAU dans le cadre de « l'autosurveillance », (conformément aux prescriptions de l'Agence de l'Eau).

Des analyses du SATESE¹ et de l'ATC² ont été réalisées en parallèle pour la validation de ces résultats.

¹ Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Station d'Épuration

² Audite Technique des Collectivités

1 – Sous-produits

La quantité de sous-produits de l'épuration est résumée dans le tableau ci-dessous :

DESTINATIONS	BOUES (TMS)	REFUS DE DEGRILLAGE(TMS)	SABLES (TMS)	GRAISSES (TMS)
Compostage Epanchage Autres destinations	716 T 120.7 T -	- - 32.5 T (déchets ménagers)	- - 242.1 T (traitées sur une autre STEP)	- - traitées sur site

2 – Réseaux

332 mètres de canalisation ont été curés en interventions préventives en 2019.
37 mètres de réseaux ont été inspectés.

Les Indicateurs de performance

Numéro	nature	Producteur	valeur
Qualité de service à l'usager			
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	pc
P258.1	Taux de réclamations	Délégataire	0.29 u/1000 abonnés
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	3.03%
Gestion financière et patrimoniale			
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	Délégataire	25
P252.2	Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage	Délégataire	6,11/100km soit 2 points
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	0
Performance environnementale			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	inc
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	Police de l'Eau	pc
P204.3	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'Eau	pc
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'Eau	pc
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon filières conformes	Délégataire	100%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration	Délégataire	96%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	inc
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs	Délégataire	nc

nc : non concerné

pc : pas communiqué

inc : inconnu

B – Service d'Assainissement du secteur de FORBACH-SUD

1 - Usine de dépollution

1.1 - Description

Les volumes collectés par le réseau d'assainissement de FORBACH-SUD sont traités à l'usine de dépollution de KERBACH – « Moulin Neuf ».

1.2 - Volumes traités et débits

Les volumes entrant sur le système de traitement (A2 + A3 + A7 selon code SANDRE), s'élèvent à 1 474 742m³.

Le débit journalier moyen s'établit à hauteur de 4 040 m³.

Le volume by-passé (A2) s'élève à 402 333m³.

1.3 - Charges polluantes entrantes dans le système d'assainissement

a) Analyse statistique des résultats d'auto-surveillance (y compris bilans hors DTG)

Volumes traités (m³/j)

nombre de valeurs	total m ³ traités	valeur moyenne
365	1 474 742	4 040

Pluviométrie (mm) (valeurs mensuelles)

nombre de valeurs	total	valeur moyenne
365	752 mm	2,1 mm

Charge polluante entrante (kg/j)

	MES	DCO	DBO5	N-NH4	NTK	N-NO2	N-NO3	NGL	PT
MOYENNE	664	1 297	392		126			126	15

Charge sur le DCO

	MES	DCO	DBO5	N-NH4	NTK	N-NO2	N-NO3	NGL	PT
MOYENNE	92	217	37		20			29	2,4

Tranchement biologique (%)

	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	PT
MOYENNE	86	83	90	81	73	81

Charge moyenne de l'eau brute (mg/L)

	MES	DCO	DBO5	N-NH4	NTK	N-NO2	N-NO3	NGL	PT
MOYENNE	19	43	6,6		4,3			5,6	0,5

Conformité (sel)

	MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	PT
teneur maxi (mg/L)	30	100	25	10	15	2
rendement min (%)	90	75	90	75	70	80

nb analyses	26	26	16	16	16	16
nb non conformes	0	0	0	0	0	0
% conformes	100	100	100	100	100	100

b) Résultats comparés sur 6 ans

1 – Charges traitées

DBO5 valeur moyenne 2019 : 392 kg/j

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
363	308	379	267	375	231	392

DCO valeur moyenne 2019 : 1 297 kg/j

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
1 136	918	1 303	1 054	986	778	1 297

MES valeur moyenne 2019 : 664 kg/j

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
711	502	568	687	563	535	664

NTK valeur moyenne 2019 : 126 kg/j

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
130	125	122	96	106	116	126

Pt valeur moyenne 2019 : 15 kg/j

2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
17	14,5	14,1	11	12	12	15

2 – Rendements

Les performances sont les suivantes :

	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt
Rappel 2018	93	85	85	90	87
2019	90	83	86	81	81

c) Qualité de l'effluent rejeté

Les valeurs moyennes des concentrations de l'effluent rejeté sont les suivantes en mg/l :

	DBO5	DCO	MES	NTK	Pt
Rappel 2018	4.2	28	19	2.6	0.4
2019	6.6	43	19	4.3	0.5

Les synthèses ont été établies à partir des bilans de fonctionnement réalisés par VEOLIA dans le cadre de « l'autosurveillance », (conformément aux prescriptions de l'Agence de l'Eau).

Des analyses du SATESE et de l'ATC ont été réalisées en parallèle pour la validation de ces résultats.

1 – Sous-produits

La quantité de sous-produits de l'épuration est résumée dans le tableau ci-dessous :

DESTINATIONS	BOUES (TMS)	REFUS DE DEGRILLAGE (TMS)	SABLES (TMS)	GRAISSES (TMS)
Décharge		11T (déchets ménagers)	-	-
Compostage	195.5T	-	-	-
Autres destinations		-	7.3T (valorisation industrielle)	3T (traitées sur une autre STEP)

2 – Réseaux

4 733 mètres de canalisations ont été curés de manière préventive sur l'année 2019.

7 interventions curatives auront nécessité le curage de 97ml de réseau.

5 826 mètres d'inspection par caméra a été réalisée sur l'année 2019.

Les Indicateurs de performance

Numéro	nature	Producteur	valeur
Qualité de service à l'utilisateur			
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	Délégataire	pc
P258.1	Taux de réclamations	Délégataire	0,44u/1000 abonnés
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Délégataire	3.88%
Gestion financière et patrimoniale			
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte	Délégataire	15%
P252.2	Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage	Délégataire	12.62/100km, soit 4 points
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	0
Performance environnementale			
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	inc
P203.3	Conformité de la collecte des effluents	Police de l'Eau	pc
P204.3	Conformité des équipements d'épuration	Police de l'Eau	pc
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration	Police de l'Eau	pc
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon filières conformes	Délégataire	100%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration	Délégataire	100%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Collectivité	inc
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectifs	Délégataire	nc

nc : non concerné

pc : pas communiqué

inc : inconnu

C – Les autres services d'Assainissement

Bassin versant du Simbach

Le volume à traiter se limite à 275 000 m³/an d'eaux usées (5 000EH) avec un débit maximum de 30l/s en temps sec et 50l/s en temps de pluie.

Bassin versant de la Mutterbach

Les 1 800EH rejettent leurs eaux usées dans la limite de 14l/s vers la lagune de Loupershouse.

Bassin versant de la Brême d'Or

Les eaux usées à traiter sont limitées à un volume de 27 500m³/an (500EH) avec un débit de pointe de 10l/s.

Bassin versant de Schoeneck

Le volume d'eaux usées à traiter se limite à 220 000 m³/an (3 000EH) avec un débit maximum de 18l/s en temps sec et 30l/s en temps de pluie.

Bassin versant de Stiring-Wendel Est

Le volume d'eaux usées à traiter se limite à 1 200 000 m³/an avec un débit maximum de 90l/s en temps de pluie.

Chapitre III – Indicateurs financiers

1 - Tarifs

La tarification en vigueur sur la Communauté d'Agglomération de FORBACH, est conforme à la loi sur l'Eau parue au Journal Officiel du 4 Janvier 1992.

1. 1 - Prix total de l'assainissement au 1er Janvier 2019

Le Conseil Communautaire a fixé, le 21 septembre 2006, la redevance assainissement à 0,82 €/m³ pour le transport et le traitement des eaux usées, à compter du 1^{er} octobre 2006.

Le Conseil Communautaire a fixé, le 9 décembre 2010, la redevance assainissement à 0,77 €/m³ pour le transport et le traitement des eaux usées, à compter du 1^{er} janvier 2011, avec révision annuelle selon formule du contrat d'affermage Basse-Rosselle.

Le Conseil communautaire a fixé, le 3 décembre 2015, les taux de redevance collecte annuels applicables pour chaque commune (voir tableau ci-dessous).

Conformément à l'article 2 du décret du 6 Mai 1995, il convient dans ce rapport relatif à l'assainissement communautaire d'indiquer le prix total de l'eau. Ce tarif qui s'applique dans les communes de la Communauté d'Agglomération de Forbach, sauf COCHEREN et ROSBRUCK hors du Service de l'eau communautaire, est celui du 2^{ème} semestre 2019 (consommation du 01/10/19 au 31/03/20).

Redevance (en €/HT/m³ hors révision) part collecte comprenant :

- la rémunération du fermier
- la surtaxe communautaire

Communes	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Alsting	0,8190	0,8280	0,8370	0,8460	0,8550	0,8640	0,8730	0,8820	0,8910	0,9000
Behren	0,3507	0,4118	0,4728	0,5338	0,5949	0,6559	0,7169	0,7779	0,8390	0,9000
Bousbach	0,6840	0,7080	0,7320	0,7560	0,7800	0,8040	0,8280	0,8520	0,8760	0,9000
Cocheren	0,5040	0,5480	0,5920	0,6360	0,6800	0,7240	0,7680	0,8120	0,8560	0,9000
Etzling	0,6300	0,6600	0,6900	0,7200	0,7500	0,7800	0,8100	0,8400	0,8700	0,9000
Farschwiller	0,6260	0,6360	0,6440	0,6520	0,6600	0,6680	0,6760	0,6840	0,6920	0,7000
Feldling	0,5016	0,5158	0,5301	0,5444	0,5587	0,5729	0,5872	0,6015	0,6157	0,6300
Forbach	1,4097	1,3530	1,2964	1,2398	1,1832	1,1265	1,0699	1,0133	0,9566	0,9000
Kerbach	0,5850	0,6200	0,6550	0,6900	0,7250	0,7600	0,7950	0,8300	0,8650	0,9000
Morsbach	0,8100	0,8200	0,8300	0,8400	0,8500	0,8600	0,8700	0,8800	0,8900	0,9000
Oeting	0,8605	0,8649	0,8693	0,8737	0,8781	0,8824	0,8868	0,8912	0,8956	0,9000
Petite-Ros.	0,8303	0,8380	0,8458	0,8535	0,8613	0,8690	0,8768	0,8845	0,8923	0,9000
Rosbruck	0,6300	0,6600	0,6900	0,7200	0,7500	0,7800	0,8100	0,8400	0,8700	0,9000
Schoeneck	0,9000	0,9000	0,9000	0,9000	0,9000	0,9000	0,9000	0,9000	0,9000	0,9000
Spicheren	0,7470	0,7640	0,7810	0,7980	0,8150	0,8320	0,8490	0,8660	0,8830	0,9000
Stiring-W.	0,5400	0,5800	0,6200	0,6600	0,7000	0,7400	0,7800	0,8200	0,8600	0,9000
Théding	0,5400	0,5800	0,6200	0,6600	0,7000	0,7400	0,7800	0,8200	0,8600	0,9000

Redevance part transport et traitement comprenant : 0,8321€ + 7,20 €/an/abonné
- la rémunération du fermier
- la surtaxe communautaire

Redevance réseau Agence de l'eau 0,233€/m3

TVA

Trésor Public : 10%

1. 2 - Prix de l'assainissement

a) Modalités de tarification

Les dépenses d'assainissement communautaire sont couvertes par le produit de la surtaxe, différence entre le montant de la redevance communautaire fixée par le Conseil et la rémunération du fermier, suivant contrat. A défaut de décision, la redevance précédente est reconduite.

Les exploitations agricoles (élevages) bénéficient d'une exonération. Conformément au traité d'affermage de l'eau, la Communauté perçoit le reversement du produit dans le délai de 4 mois à compter des dates de facturation prévues initialement les 28 février et 31 août, et modifiées au 31 mars et 30 septembre par avenant du contrat eau.

b) Tarif au 1er Janvier 2019

La rémunération du fermier s'établit pour la collecte des eaux usées à :

Forbach: part fixe : 0€
0,0691€/m3

Oeting: part fixe : 0€
0,198€/m3

Stiring-Wendel: part fixe : 13€
0,1700 €/m3

Petite-Rosselle: part fixe : 10,49€
0,198€/m3

La rémunération du fermier s'établit pour le transport et le traitement :

sur la Basse-Rosselle à : 0,5532 €/m3
sur l'Agglomération de Forbach-sud à : 0,953 €/m3

Une part fixe communautaire de 0,60 €/mois compense, depuis le 01/01/07, la suppression de l'aide au bon fonctionnement de l'Agence de l'Eau.

c) Facture type 1er Janvier 2019 - 1er Janvier 2020

La facture suivante reprend les tarifs appliqués hors COCHEREN et ROSBRUCK (cf part eau) aux 2^{èmes} semestres 2019 et 2020 pour une consommation annuelle de 120 m3 hors assainissement communal.

(Zone 1 de l'Agence de l'Eau)	m3	Prix unitaire		Montant		Variation %
		2020	2019	2020	2019	
EAU						
<u>Part Fermier</u>						
Prime fixe Ø 15	-	38,12	36,54	38,12	36,54	+4,32%
Consommation	120	0,9087	0,8710	109,04	104,52	+4,32%
<u>Part Communauté</u>						
Prime fixe	-	6	6	6	6	0
Surtaxe	120	0,5420	0,5222	65,04	62,66	+3,80%
<u>Organismes Publics</u>						
Agence de l'eau ressource	120	0,0838	0,0890	10,06	10,68	-5,81%
Agence de l'eau pollution	120	0,35	0,35	42	42	0
TVA 5,5%				14,89	14,43	+3,19%
ASSAINISSEMENT						
<u>Part Communauté collecte</u>						
Redevance (Bousbach)	120	0,8827	0,8579	105,92	102,95	+2,88%
<u>Part Communauté traitement</u>						
Part fixe	-	7,20	7,20	7,20	7,20	0%
Redevance	120	0,7438	0,6046	86,26	72,55	+18,85%
Agence de l'Eau réseau	120	0,233	0,233	27,96	27,96	0%
TVA 10%				22,73	21,07	+7,88%
TOTAL TTC				535,22	508,59	+5,24%

2 - Autres indicateurs financiers

2.1 - Primes de l'Agence de l'Eau

Au titre de l'exercice 2019 (mesures de références du 01.01.18. au 31.12.18), l'Agence a attribué une prime globale pour épuration d'un montant total s'élevant à **189 898€**

2.2 - Financement des immobilisations du Service par voie d'emprunts :

La Dette au 31/12/2019, y compris avances remboursables de l'Agence de l'Eau, s'élève à 9 433 176,02€.
Le montant du remboursement 2019 s'établit à 1 511 576,64€ dont

- intérêts : 351 066,12€
- capital : 1 160 510,52€

2.3 – Contributions au budget général pour 2019 :

La contribution au budget principal pour les chapitres 012, 65 et 011 s'élève au total à 253 211,19€.

3– Immobilisations et investissements (liste non exhaustive)

3.1 – Travaux 2019

- Réhabilitation de la canalisation rue Saint Jean à Alsting
- Réhabilitation du réseau rue Balzac à Schoeneck
- Installation d'un dégrilleur à l'arrivée de l'antenne « Est » de la station d'épuration de Kerbach
- Réhabilitation des réseaux d'assainissement avenue Saint Rémy (tranche 1)
- Amélioration hydraulique secteur rue de Rosselmont à Forbach
- Modification du réseau rue Saint Charles à Stiring-Wendel
- Réalisation d'un diagnostic initial RSDE micropolluant
- Travaux d'amélioration hydraulique rue de l'école à Behren-Lès-Forbach

3.2 – Travaux 2020

- Modification du poste de relevage rue De Gaulle à Petite-Rosselle
- Réhabilitation du réseau rue des fleurs à Petite-Rosselle
- Installation d'un dessableur secteur du Pulverbach à Stiring-Wendel
- Installation d'un dégrilleur rue de la frontière à Stiring-Wendel
- Modification du poste de relevage secteur Brême d'Or à Spicheren
- Renouvellement du réseau rue de la vallée à Petite-Rosselle
- Renouvellement du réseau rue d'Arras à Forbach
- Installation d'un filtre planté de roseaux à Kerbach
- Renouvellement du réseau rue de la paix à Diebling
- Réhabilitation du réseau rue Nationale à Morsbach
- Réhabilitation du réseau rue Jean Jaurès à Forbach
- Renouvellement du réseau rue Couturier à Forbach
- Renouvellement du réseau rue Principale à Thédling
- Réalisation d'un diagnostic complémentaire RSDE micropolluant
- Renouvellement du poste de relevage rue de la Rosselle à Rosbruck

VOLET B – ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Chapitre I – Présentation Générale des Services

• Nature et étendue du Service

Le Service porte sur l'ensemble des systèmes d'assainissement autonomes (fosses septiques, micro-stations, ...) sur le périmètre communautaire.

• Constitution du Service

Les études de zonage d'assainissement ont mis en exergue que certaines communes ne disposent d'aucune zone d'assainissement non-collectif, à savoir : Cocheren, Farschviller, Forbach, Morsbach et Stiring-Wendel.

Le service dénombre au 31 décembre 2019, 79 fosses de particuliers et 19 fosses d'établissements industriels.

• Gestion du Service

Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé de valider la mise en place d'un SPANC dont le service est géré en régie directe pour les seules compétences obligatoires suivantes :

- Mettre en place d'un contrôle périodique une fois tous les 10 ans
- Etablir à l'issue du contrôle un document établissant si nécessaire soit, dans le cas d'un projet d'installation, les modifications à apporter au projet pour qu'il soit en conformité avec la réglementation en vigueur, soit, dans le cas d'une installation existante, la liste des travaux à réaliser par le propriétaire pour supprimer les dangers pour la santé des personnes et les risques avérés de pollution de l'environnement
- Percevoir une redevance auprès des usagers

Chapitre II – Indicateurs techniques

En 2019, le service a contrôlé 10 fosses septiques, dont :

- 8 fosses de particuliers
- 2 fosses d'établissements industriels

Le nombre total de fosses contrôlées s'élève au 31/12/2019 à 54 installations

dont 38 de particuliers

dont 16 d'établissements industriels

Sur ces 54 fosses contrôlées, les résultats du diagnostic ont été

- Conforme pour 24 installations
- Non-conforme avec travaux à faire dans un délai d'un an après une vente pour 26 installations
- Non-conforme avec travaux sous 4 ans pour 4 installations

4 contrôles de système neuf pour la part conception et implantation ont été réalisés, avec un avis favorable pour la réalisation des travaux.

13 fosses de particuliers sont actuellement en zone d'assainissement collectif car économiquement ou techniquement non raccordables au réseau public d'assainissement.

Chapitre III – Indicateurs financiers

Par délibération du 14 décembre 2017, le Conseil Communautaire a décidé de valider les tarifs suivants :

- Contrôle d'un système neuf ou à réhabiliter, part conception et implantation : 50€
- Contrôle d'un système neuf ou à réhabiliter, part bonne exécution : 50€
- Diagnostic en cas de vente : 70€
- Contrôle périodique de bon fonctionnement : 70€

Pour les fosses non diagnostiquées initialement (obligation au 31/12/2012), la prestation s'élève à 120€.

Chapitre IV – Recettes

Prestations	Exercice 2019		
	Nombre	Prix U en €	Total en €
Diagnostic initial	7	120	840
Diagnostic de vente	0	70	0
Contrôle conception et implantation	1	50	50
Contrôle bonne exécution	2	50	100
	Total		990

Siège : Hôtel de Communauté
FORBACH

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Nombre de délégués : 62
En fonction : 62
Présents : 50
Procurations : 7

SEANCE DU 24 JUIN 2020

V. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

2. Environnement

b) Eau : rapport 2019 du Président sur le prix et la qualité du service

En application des lois n°95-101 du 02 février 1995 et n°2012-788 du 12 juillet 2010, du décret n°2007-675 du 02 mai 2007, le Conseil Communautaire prend connaissance du rapport du Président sur le prix de l'eau et la qualité du service pour l'exercice 2019 et sur la note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Le Conseil Communautaire,
décide à l'unanimité,

de donner acte au Président de la présentation de ces rapports.

Pour extrait conforme
FORBACH, le 24 juin 2020

Le Président

Laurent KALINOWSKI
Maire de Forbach

SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

RAPPORT DU PRESIDENT AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SUR LE PRIX DE L'EAU ET LA QUALITE DES SERVICES EXERCICE 2019.

en application de la loi n° 95-101 du 2 Février 1995,
du décret n° 2007-675 du 2 Mai 2007 et de l'arrêté du 2 Mai 2007

I. Présentation générale du Service

La Communauté a délégué à VEOLIA Générale des Eaux, par contrat du 20 juillet 2010, pour une durée de 12 ans et à compter du 1 septembre 2010, l'affermage de son réseau d'eau potable. La durée du contrat a été prolongée par l'avenant n°3 signé le 18 décembre 2013; son échéance est fixée au 31 décembre 2027, sauf résiliation anticipée. Au 1^{er} janvier 2014, les communes d'Alsting et de Schoeneck ont été intégrées au périmètre affermé.

Les Communes desservies sont ALSTING, BEHREN-Lès-FORBACH, BOUSBACH, DIEBLING, ETZLING, FOLKLING, FORBACH (quartiers Ouest et Est), HUNDLING, IPPLING, KERBACH, METZING, MORSBACH, NOUSSEVILLER ST-NABOR, OETING, PETITE-ROSSELLE, SCHOENECK, SPICHEREN, STIRING-WENDEL, TENTELING et THEDING (hors quartiers Sud *).

La distribution des Communes soulignées ci-dessus est assurée par des acquisitions d'eau auprès du SIE du WINBORN.

Le service communautaire comporte 3 forages au grès, détaillés au chapitre suivant, 19 réservoirs et 686 km de conduites.

*THEDING SUD :

Les compétences eau potable du SAFE, par avenant n°1 au contrat DSP de la SEE, ont été transférées au 1 janvier 2015 à la ville de Farèbersviller et à la CAFPF pour les quartiers Sud de Theding pour une durée de 5 ans et 4 mois.

Données RAD SEE exercice 2019 :

- Nombre d'abonnés : N.C
- Volumes importés : N.C
- Volumes consommés autorisés : N.C
- Rendement réseau : N.C
- Longueur réseau : N.C

Faute de ventilations des données dans le RAD de la SEE, les volumes consommés et le nombre d'abonnés pour le quartier de Theding Sud correspondent à 14% des données ci-dessus.

II. Les indicateurs techniques

1) Les points de prélèvement

L'eau produite est d'origine souterraine et provient des forages au grès avec distribution sans traitement.

Le tableau suivant indique les prélèvements par site :

PRODUCTION 2019	VOLUME EN m ³
Forages : « Clément COLLOWALD » à ETZLING	242 679
PFISTERQUELLE à BEHREN	111 569
ALSTING	166 488
TOTAL production	520 736

2) Acquisition

Auprès du SIE du WINBORN	2 540 604 m ³
Auprès d'ENERGIS	975 965 m ³
Auprès des SWS Saarbrücken	48 359 m ³
Auprès SPEP Grosbliederstroff	2354 m ³

TOTAL: 3 567 282 m³

3) La distribution

La population desservie est de 74 421 habitants.

Le nombre d'abonnés est de 27 736.

Le volume vendu est de 3 182 208 m³.

4) Qualité de l'eau

Le tableau suivant recense les analyses réalisées tant par l'Agence Régionale de Santé que par le fermier au titre de l'auto contrôle. Les chiffres représentent le nombre total de paramètres analysés.

	Distribution et Production	Non Conformes *
Analyses microbiologiques	1728	1
Analyses physico-chimiques	6833	0
TOTAL	8561	1

*Seules les non-conformités en limite de qualité sont prises en compte dans les indicateurs de performances
(cf page 7)

III. Indicateurs financiers

1) Prix de l'eau

a) - Modalités de tarification

Le tarif de l'eau comprend une rémunération du fermier et une surtaxe communautaire*.

La rémunération du fermier comprend une part fixe et une part proportionnelle au volume d'eau consommé.

Le nouveau contrat DSP 2010, chapitre 8, signé le 20 juillet 2010, fixe ces tarifs à la date du 1/9/2010.

Prime fixe annuelle

sur un compteur de	15 mm	32,50€
	20 mm	46,50€
	25 mm	78,00€
	30 mm	102,00€
	40 mm	132,00€
	50 mm	199,00€
	60 mm	259,00€
	65 mm	285,00€
	80 mm	314,00€
	100 mm	409,00€
	125 mm	491,00€
	150 mm	614,00€

Partie proportionnelle au volume d'eau consommé

L'article N°3 de l'avenant N°1, exécutoire au 7 avril 2011 fixe ce tarif à la date du 1 mars 2011 :

Abonnés : 0.7748€ HT/m³

L'article N°8 de l'avenant N°3 exécutoire au 18 décembre 2013 inclut une formule de variation au prix de base :

$$P_n = P_{n0} \times K \times K_v$$

P_{n0} est le tarif de base défini ci-dessus.

K est défini par la formule ci-dessous.

$$K_v = 0.4 + 0.6 \frac{V_0}{V}$$

Avec :

- V_0 est le volume fixé à 3 217 869 m³/an
- V est le dernier volume annuel civil vendu rapporté sur 365 jours hors ventes en gros, connu à la date de calcul de l'évolution tarifaire. Les volumes tarifaires pour Alsting et Schoeneck seront pris égaux respectivement à 105 000 m³/an et 94 000 m³/an.

Ce tarif est révisé semestriellement par la formule :

$$K_n = 0,20 + 0,13 \frac{EMT-t}{EMT-t_0} + 0,15 \frac{FSD_1}{FSD_{1_0}} + 0,38 \frac{ICHTrev-TS}{ICHTrev-TS_0} + 0,14 \frac{TP_{01}}{TP_{01_0}}$$

Dans cette formule les paramètres ont les définitions suivantes :

EMT-t	Indice Electricité Moyenne Tension, tarif vert A, établie par l'INSEE
FSD	Indice frais et services divers-serie1
ICHTrev-TS	Indice du coût du travail, eau, assainissement, déchets, dépollution
TP₀₁	Index général tous travaux

Indices servant au calcul du prix de base :

EMT-t₀	=	116.9 (MTP du 13/11/2009)
FSD_{1_0}	=	111.9 (MTP du 06/11/2009)
ICHTrev-TS₀	=	101.9 (MTP du 15/01/2010)
TP_{01_0}	=	627.4 (MTP du 01/01/2010)

Indices servant à la révision à la date n :

Les indices à la date n de révision correspondent aux dernières valeurs connues au début de chaque période de consommation.

Dans le cas où l'un des paramètres définis ci-dessus cessait d'être publié, les parties se mettraient d'accord pour lui substituer un ou des paramètres équivalents qui feraient l'objet d'un échange de lettres avec accusé de réception.

La modification ainsi convenue sera introduite dans le premier avenant ultérieur éventuel.

Le coefficient K pour le 2^{ème} semestre 2014 est de 1.0998

* Par délibération du Conseil Communautaire du 9 décembre 2010, la surtaxe communautaire, part proportionnelle, est augmentée de 0,41€ HT/m³ à 0,51€ HT/m³ révisable annuellement avec le coefficient k=0.40+0.60TP01 dernier indice connu au 1/12/N.

La part fixe de 6€HT/an est maintenue.

b) - Tarif au 1er Janvier 2020

Ce tarif est celui du 2^{ème} semestre 2019(en fait consommation du 1/10/19au 31/03/20)

	Part Fermier	Part Communautaire
Prime fixe annuelle compteur 15 mm	38.12	6,00
m3 tous abonnés	0.9087	0.5420

Taxes et redevances des organismes publics :

- Préservation des ressources en eau (agence de l'eau) : 0,0838
- Lutte contre la pollution (agence de l'eau) : 0.3500
- TVA sur l'ensemble Trésor Public : 5,5 %

c) - Facture type 1er Janvier 2019- 1er Janvier 2020

La facture suivante reprend les tarifs appliqués au 2ème semestre 2018 et au 2ème semestre 2019 pour une consommation annuelle de 120 m3 hors assainissement.

	m3	Prix unitaire		Montant		Variation 19/20 en %
		19	20	19	20	
Part Fermier						
Prime fixe compteur 15		36.54	38.12	36.54	38.12	4.32%
Consommation	120	0.8710	0.9087	104.52	109.04	4.32%
Part Communauté						
Part fixe		6	6	6	6	0
Surtaxe	120	0.5380	0.5420	64.56	65.04	0.74%
Organismes Publics :						
(agence de l'eau)						
Préservation des ressources en eau	120	0.0890	0.0838	10.68	10.06	-5.81%
Lutte contre la pollution	120	0.3500	0.35	42	42	0
TVA 5.5%				264.3 14.54	270.26 14.86	2.26% 2.20%
TOTAL TTC				278.84	285.12	2.25%
Prix TTC au m³ pour 120 m³				2.32	2.38	2.59%

2) Autres indicateurs financiers

a) - Autres recettes d'exploitation du fermier

- travaux attribués à titre exclusif : 917 535 € HT

b) - Achat d'eau au SIE du Winborn

Ces achats d'eau s'élèvent en 2019 à 51 150 € pour le SIE et 992 553 € pour son fermier VEOLIA.

c) - Dette de la Communauté

- Capital restant dû au 01/01/20 : 4 896 476 €
- Annuité 2020 de la dette : 703 033 €

d) - Contribution au budget Général de l'Agglomération

183 455 €

e) – Travaux réalisés en 2019

⇒ à la charge du fermier dans le cadre du contrat d'affermage:

- Station de Kerbach : rénovation des huisseries
- Réservoir de Cassidy Hill : rénovation Hydropower
- Réservoir de Theding : renouvellement de la télégestion
- Réservoir du Schalkenthal : renouvellement garde du corps et clôtures.
- Réservoir romain : renouvellement de la télégestion.
- Réservoir du Kelsberg : renouvellement de la peinture.
- Surpresseur de Stiring : renouvellement de la télégestion.
- Reprise Romain : armoire électrique.
- Reprise réservoir de Schoeneck : renouvellement de l'hydraulique et de la serrurerie métallerie.
- Réservoir Tannekopf : renouvellement de la clôture.

⇒ à la charge de la Communauté :

DETAIL TRAVAUX 2019 AEP

FORBACH	Avenue Saint Rémy	360ml Ø300	12
FORBACH	Rue du Château	120ml Ø300	
HUNDLING	Extension rue du Gué	40ml Ø150	
BEHREN	rue Stanislas	44ml Ø150	
MORSBACH	Rebouchage forage		
RENOUVELLEMENT BRANCHEMENT 2019			107

TOTAL: 564 ml 119 branchements

IV. INDICATEUR DE PERFORMANCE

1) Qualité du service à l'utilisateur

- Taux de conformité des prélèvements microbiologiques (P101.1) ARS **99.4 %**
- Taux de conformité des prélèvements physico-chimiques (P102.1) ARS **100%**
- Taux d'occurrence des interruptions de service non programmé (P151.1) : Déléataire. **2.13**
(u/1000 abonnés)
- Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (D151.01) : **1 j**
- Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (P152.1) : Déléataire **100%**
- Taux de réclamation (u/1000 abonnés) (P155.1) : Déléataire **0.32**
- Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente (P154.01) : Déléataire **2.87%**

2) Gestion financière et patrimoniale

- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau (P103.2) : Déléataire **90%**
- Taux moyen de renouvellement de conduite (P107.2) : **0.54%**

3) Performance environnementale

- Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau potable (P108.3) : **80 %**
- Rendement du réseau de distribution (P104.3) : Déléataire **80.9%**
- Indice linéaire des volumes non comptés (m³/four/km) (P105.3) : Déléataire **4.94**

	<u>2018</u>	<u>2019</u>
<u>Indice linéaire des volumes non comptés (m³/km/j) :</u>	4.48	4.94
<i>(A-B)/L/365/1000</i>		
<i>Volume mis en distribution (m³)</i>	<i>A 4 083 921</i>	<i>4 082 000</i>
<i>Volume comptabilisé 365jours (m³)</i>	<i>B 3 291 011</i>	<i>3 204 828</i>
<i>Longueur de canalisation de distribution (ml)</i>	<i>L 484 905</i>	<i>486 512</i>

- Indice linéaire de pertes en réseau (m³/four/km) (P106.3) : Déléataire **4.40**

	<u>2018</u>	<u>2019</u>
<u>Indice linéaire de perte en réseau (m³/km/j) :</u>	3.97	4.40
<i>(A-B)/L/365/1000</i>		
<i>Volume mis en distribution (m³)</i>	<i>A 4 083 921</i>	<i>4 082 000</i>
<i>Volume consommé autorisé 365jours (m³) *</i>	<i>B 3 381 011</i>	<i>3 300 028</i>
<i>Longueur de canalisation de distribution (ml)</i>	<i>L 484 905</i>	<i>486 512</i>

* Volume comptabilisé 365jours (m³) +90 000m³ estimés de purge et de défense incendie.

Siège : Hôtel de Communauté
FORBACH

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Nombre de délégués : 62
En fonction : 62
Présents : 50
Procurations : 7

SEANCE DU 24 JUIN 2020

V. DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

2. Environnement

a) Eau : rapport d'activités 2019 du fermier

Conformément à son contrat d'affermage, VEOLIA Eau a remis le rapport technique 2019 du délégataire du Service de l'Eau Potable.

Ce compte rendu fait apparaître les variations suivantes par rapport à l'exercice 2018

RUBRIQUES		2018	2019	EVOLUTIONS %
a) Techniques:				
Volume produit	m ³	528 716	520 736	-1,5%
Volume acheté	m ³	3 558 526	3 567 282	0,2%
Volume distribué	m ³	4 083 921	4 082 000	0,0%
Volume vendu	m ³	3 177 261	3 182 208	0,2%
Rendement réseau	%	82,8	80,9	-2,3%
Nombre d'abonnés	u	27 641	27 736	0,3%
Longueur réseau	ml	484 905	486 512	0,3%
Fuites réparés	u	322	262	-18,6%
Renouvellements:				
-sur conduite	ml	3 280	564	-82,8%
-de branchement	u	271	119	-56,1%
b) Financière:				
Produits (sans taxe)	€	4 462 885	5 199 165	16,5%
Charges	€	4 890 974	5 006 137	2,4%
Résultat brut	€	-428 089	193 027	-145,1%

Les redevances perçues par le fermier s'élèvent à respectivement :

- Redevance de lutte anti-pollution (Agence de l'Eau) : 884 370 €
- Redevance prélèvement (Agence de l'Eau) : 266 611 €
- Surtaxe communautaire de l'eau : 1 808 952 €

Le Conseil Communautaire,
décide à l'unanimité,

- de donner acte au fermier de son rapport d'activité.

Pour extrait conforme
FORBACH, le 24 juin 2020

Le Président

Laurent KALINOWSKI
Maire de Forbach

